

Aux Temps modernes, la rivalité entre les deux collèges rémois

(par Michel Royer, Docteur en histoire, septembre 2021)

Le terme collège apparaît au Moyen-âge pour désigner de simples pensions pour les étudiants pauvres. A cette époque, les collèges n'assurent pas d'enseignement et leurs pensionnaires suivent leurs cours ailleurs. Ainsi, à Reims, est créé au milieu du XIIIe siècle le collège des Bons Enfants situé près de la porte Bazée¹. Il donne le gîte et le couvert à une dizaine d'écoliers pauvres, de 9 à 16 ans environ, qui suivent leurs cours à l'école du chapitre de la cathédrale en même temps que leurs condisciples plus aisés. Habillés d'un vêtement de drap grossier, ils ont un mode de vie très austère rythmé par le travail et la prière.

A partir de la Renaissance, les collèges deviennent de véritables lieux d'enseignement avec des maîtres qui leur sont propres. Ils changent aussi de clientèle car, comme ils sont payants, ils reçoivent désormais les garçons de la noblesse et de la bourgeoisie riche, même si dans les collèges de province, moins prestigieux, on trouve aussi des enfants de la petite bourgeoisie, voire de paysans aisés². Assez fréquemment, les revers de fortune du père compromettent la scolarité du fils³. C'est dans ces collèges qu'apparaît le système des classes successives, avec chacune un programme spécifique. Le rémois Jean-Baptiste de la Salle, futur fondateur des frères des Écoles chrétiennes, qui étudie de 1661 (il a lors 10 ans) à 1669 au collège des Bons Enfants, suit d'abord les 4 classes de grammaire (latine et grecque) puis celle d'humanités et celle de rhétorique avant de terminer par deux années de philosophie où il étudie la théologie, la logique, les mathématiques et l'astronomie. Le latin occupe une place fondamentale : les cours se font entièrement dans cette langue, que les élèves doivent aussi employer entre eux. L'usage du français, langue du « vulgaire », c'est à dire du peuple, est interdit. Les collèges introduisent aussi l'émulation entre élèves avec les classements et les prix. Ils sont un peu l'ancêtre de notre enseignement secondaire⁴ mais uniquement pour une élite de la fortune, ce qui explique qu'en 1789 ils ne touchent au mieux que 2 à 3 % des garçons de 9 à 18 ans. Dans ce contexte, le vieux collège des Bons Enfants, connaît une véritable révolution. De nouveaux bâtiments sont édifiés rue Saint Antoine (actuelle rue de l'Université) et, en 1548, l'archevêque Charles de Lorraine rattache le Collège à l'Université de Reims qu'il vient de fonder en y installant la faculté des Arts⁵.

1 Dans l'actuelle rue de l'Université.

2 Les filles des riches sont éduquées à la maison ou fréquentent des pensionnats tenus par des religieuses, notamment les Ursulines ou les Visitandines. Dans ces pensionnats de jeunes filles le niveau d'étude est faible car on ne veut pas de femmes savantes mais seulement de bonnes épouses et de bonnes mères.

3 C'est le cas de Jean-Baptiste Colbert, le futur ministre de Louis XIV, qui doit quitter le collège jésuite de Reims où il est élève quand son père fait faillite et part pour Paris.

4 Les classes de grammaire sont un peu les ancêtres de nos classes de nos collèges, celle d'humanités de notre seconde, celle de rhétorique de notre première et les années de philosophie de notre terminale.

5 Ce terme désigne les 7 arts libéraux, grammaire, rhétorique, dialectique, arithmétique, géométrie, musique et astronomie. C'est un enseignement général qui mène ensuite aux facultés spécialisées : théologie, droit ou médecine.



(Archives municipales et communautaires de Reims, AMCR, extrait du plan de Reims de 1665)

Le collège des Bons Enfants comporte deux groupes de bâtiments : le plus important, constitué de 4 corps de logis avec une cour centrale, forme un quadrilatère donnant sur la rue Saint Antoine et la rue Vauthier le Noir. Les classes sont au rez-de-chaussée et au premier étage se trouvent les chambres des pensionnaires et celles des maîtres. Le logement du principal est doté d'une tourelle. Le second ensemble, plus petit, se trouve au niveau de la porte Bazée et de la rue de Contrai. Il comporte la chapelle et une grande salle, dite de Saint Patrice, où se tiennent les réunions importantes. De ces anciens bâtiments, il ne reste aujourd'hui que la porte d'entrée avec ses deux sculptures, « Jean qui pleure et Jean qui rit », qui ont été déplacées rue Vauthier le Noir lors de la restructuration de la fin du XIXe et la plaque portant l'inscription Collegium bonorum puerorum universitatis remensis, elle aussi transférée sur le nouveau lycée. A la fin du XVIe siècle, le collège compte environ 300 élèves. Plus des 2/3 sont externes. Parmi les internes on compte une douzaine de boursiers. Tous les internes logent dans des chambres individuelles. A la tête du collège se trouve le principal qui nomme les professeurs, appelés régents. Ces derniers sont au nombre de 9 : 3 pour les différentes branches de la classe de philosophie et 6 pour les autres classes, de celle de rhétorique à celle de 6^e. Tous sont des ecclésiastiques et portent le bonnet carré. Ils vivent au collège. Un portier contrôle les entrées et les sorties des élèves. Les pensionnaires se lèvent à 5h du matin au son de la cloche et se couchent à 21 heures. Ils prennent leurs repas au réfectoire avec le principal et les régents, dans un silence absolu pendant que l'un d'entre eux lit un texte religieux. Pour tous, pensionnaires et externes, la classe va de 7h à 10h et de 14h à 17h30. Il y a aussi une messe obligatoire tous les jours à la chapelle. Il n'y a pas de classe le dimanche bien évidemment mais aussi le jeudi et lors des nombreuses fêtes religieuses. Il existe enfin de courtes vacances annuelles : les élèves de philosophie sortent fin août, ceux de rhétorique et de seconde début septembre, les autres vers la mi-septembre mais, pour tous, la rentrée se fait dès le 9 octobre.

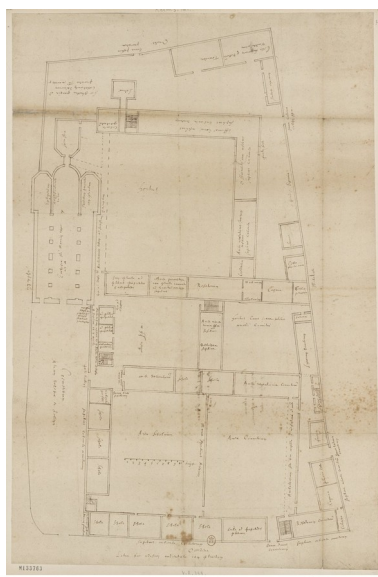
Au début du XVIIe siècle, un autre collège géré cette fois par un ordre religieux, les jésuites, s'installe à Reims. En effet, le 26 mars 1606, à la demande du Garde des sceaux, Nicolas Brûlart de Sillery, Henri IV autorise par lettres patentes les jésuites à ouvrir un collège dans la ville. Les jésuites s'installent d'abord dans l'ancien couvent des Capucins, rue des Ecrevés (derrière l'actuel Hôtel de Ville). Puis, en 1608, François Brûlart de Sillery, frère de Nicolas et aumônier du roi, achète pour eux un hôtel particulier, l'hôtel de Cerny, situé dans le quartier Saint Maurice, à l'angle de la rue Neuve (actuelle rue Gambetta) et de la rue de Normandie (actuelle rue Eugène Wiet). En 1617, les jésuites achètent aussi le prieuré bénédictin de Saint-

Maurice qui est à tout près de l'hôtel de Cerny et font construire le superbe ensemble qui existe encore aujourd'hui.



(AMCR, extrait du plan de Reims de 1665).

C'est une œuvre de longue haleine qui s'étale sur 60 ans, de 1619 à 1678. Les bâtiments de l'ancien prieuré sont entièrement détruits à l'exception d'une salle voûtée, réutilisée comme cuisine. Les nouveaux bâtiments s'ordonnent autour de deux cours de chaque côté de la chapelle, la cour des Pères et celle des élèves. La partie nord, qui donne sur la place Museux et qui abrite la chapelle, date des années 1620-1630. La partie sud, qui ferme la cour des Pères, date des années 1670. Les bâtiments, représentatifs du style du XVIIe siècle, utilisent la pierre et la brique. A l'intérieur, le style baroque, caractéristique de l'époque de la Contre-Réforme est omniprésent avec son ostentation et la richesse de ses décors. Le réfectoire des Pères abrite les peintures de Jean Hécart qui représentent les vies d'Ignace de Loyola, fondateur des Jésuites, et de saint François-Xavier, le grand missionnaire jésuite en Asie. La Bibliothèque des Pères, un chef d'œuvre de l'art baroque, est entièrement faite de boiseries (chêne et châtaignier). Les jésuites obtiennent aussi l'église Saint-Maurice dont ils font refaire le chœur, la sacristie et une chapelle latérale. Ils se réservent l'usage de la nef et du chœur, les paroissiens étant relégués dans le collatéral nord.



(plan numérisé, accessible sur Gallica)

Rapidement, le collège jésuite de Reims connaît un grand succès. A son début, il tourne autour de 500 élèves, répartis de la 6^e à la classe de rhétorique. Puis sont créées trois classes de philosophie, une de mathématiques et une de théologie. Dans les années 1630, il compte presque un millier d'élèves, encadrés par une trentaine de religieux. Les raisons de ce succès sont à mettre au compte de la qualité du corps enseignant jésuite. Les premiers cours de Rhétorique sont, par exemple, donnés par le père Denis Péteau (1583-1652), un des grands savants de l'époque. Les méthodes des jésuites sont aussi un facteur d'explication ainsi que le succès des représentations théâtrales exécutées par les élèves devant leurs familles et les notables de Reims lors des grandes occasions.

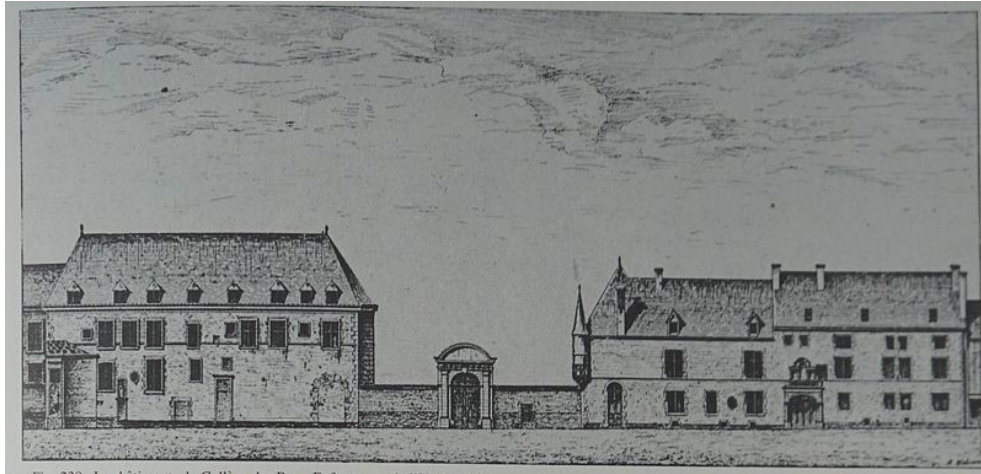
Le Collège des Bons Enfants est affaibli par cette concurrence d'autant que sa réputation s'est bien ternie comme en témoigne une enquête de 1646 : « *Le principal donne aux philosophes la permission de ne pas parler latin. Depuis 6 ans, il n'a pas mis les pieds dans les classes, il ne connaît personne et ne fait pas les examens de fin d'année. Les élèves passent les nuits hors du collège et courent les cabarets. Le collège lui-même est devenu un cabaret. Le portier, souvent, n'est pas à sa porte. La cuisine retentit de jurements et les propos les plus injurieux contre la religion et les prêtres restent sans réprimande* ».

Mais une grande partie des élites rémoises se montre depuis le début hostile aux jésuites. C'est le cas du Conseil de Ville, qui n'a pas souhaité leur venue, de l'Université qui y voit un concurrent pour son collège des Bons Enfants⁶ et du clergé séculier mécontent des privilèges accordés aux jésuites. En outre, ces élites sont largement d'esprit gallican, voire janséniste, ce qui renforce encore leur hostilité aux jésuites⁷. Décision est prise de rénover profondément le fonctionnement du Collège des Bons Enfants. Les bâtiments sont réparés et on instaure un règlement plus strict. Les études sont aussi réformées, en s'inspirant d'ailleurs des méthodes des jésuites. Maurice Le Tellier, archevêque de 1671 à 1710 et plutôt hostile aux jésuites, favorise aussi le collège des Bons Enfants. Il fait faire de nouvelles réparations aux bâtiments et établit à côté du collège le nouveau séminaire qu'il a fait construire⁸. La même porte sert désormais d'entrée au collège et au séminaire.

6 En 1609 les jésuites obtiennent, mais sans que cela fasse l'objet d'une décision incontestable, leur incorporation à l'université de Reims ce qui permet à leurs élèves d'être admis, comme ceux du collège des Bons Enfants, aux grades universitaires. Mais rapidement l'université se ravise et déclare que cette incorporation ne s'est pas faite dans les règles et n'est pas valable ce qui entraîne plusieurs décennies de procès entre l'université et les jésuites.

7 Le gallicanisme est une doctrine qui prône une certaine indépendance de l'église catholique de France face au pape. Le jansénisme développe une vision excessivement austère et sévère du catholicisme. Les deux mouvements ne sont donc pas vraiment identiques mais se rejoignent dans leur détestation des jésuites, considérés comme totalement dépendants du pape (grief des gallicans) et développant une doctrine trop tolérante, voire laxiste (grief des jansénistes). Une partie des régents du collège des Bons Enfants sont de sympathie janséniste comme le montre l'exemple de l'abbé Pluche (1688-1761). Né à Reims, ordonné prêtre, il est professeur de rhétorique au collège de Reims de 1710 à 1717, année où sa proximité avec les jansénistes le conduit à devoir abandonner son poste. Il devient alors principal du collège de Laon. Mais là aussi, craignant d'être arrêté, il abandonne l'enseignement pour se consacrer à la rédaction de son *Spectacle de la nature* (sept volumes, 1732-1750), un des plus grands succès de librairie du XVIII^e siècle qui est une initiation aux connaissances scientifiques de l'époque sous forme d'un dialogue entre un enfant, ses parents et son précepteur.

8 Un premier séminaire avait été établi en 1567 par Charles de Lorraine.



(le collège des Bons Enfants, dessin de Leblan, 1821, Bibliothèque municipale de Reims).

L'élite rémoise envoie à nouveau ses enfants au collège des Bons Enfants dont les effectifs augmentent. Ainsi, en 1709, il compte 487 élèves : 89 pour les classes de philosophie (30 en théologie, 30 en physique, 29 en logique), 33 pour celle de rhétorique, 45 pour la seconde, 60 pour la troisième, 68 pour la quatrième, 70 pour la cinquième, 60 pour la sixième. Par un phénomène de vases communicants le collège jésuite voit les siens baisser : 600 vers 1660, 230 en 1690, une centaine après 1700.

En 1762, Louis XV interdit l'ordre des jésuites en France. Leur collège de Reims est fermé en 1764 et ses bâtiments transformés en hospice pour accueillir les nécessiteux et les vieillards, c'est l'Hôpital Général. Une partie du patrimoine financier du collège des jésuites est transféré au Collège des Bons Enfants qui reste donc seul à Reims. Cela dit, ses effectifs ont nettement baissé depuis le début du XVIIIe siècle et la fin du collège des jésuites ne semble lui avoir apporté qu'un nombre limité de nouveaux élèves. Il compte 286 élèves en 1764, 303 en 1771, 345 en 1783. En 1774 un plan de construction d'un nouveau collège est établi par l'architecte Lefebvre mais le projet est assez vite abandonné à cause de son coût estimé à 500 000 livres. Cependant, le collège des Bons Enfants, ne survit pas à la Révolution. Suite au refus du principal et des professeurs de prêter serment à la Constitution civile du clergé, il est fermé en novembre 1792⁹.

ouvrages utilisés :

Cauly Eugène-Ernest (Abbé), *Histoire du collège des Bons Enfants de l'Université de Reims, depuis ses origines jusqu'à ses récentes transformations*, 1885 (en ligne sur Google Books).

Poncey M., *Un collège d'autrefois*, discours prononcé le 28 juillet 1898 pour la distribution des prix du Petit Lycée de Reims, in *Revue de Champagne et de Brie* n° 10 (en ligne sur Gallica).

Sarazin Charles, *les jésuites à Reims (1606-1764)*, Extrait de *l'Annuaire-Bulletin de la Société des Amis du Vieux Reims, 1921-1922* (en ligne sur Gallica).

⁹ Par la suite ses bâtiments servent de prison, puis de tribunal et c'est seulement au début du XIXe siècle qu'ils retrouvent leur vocation éducative avec l'installation en 1802-1804 du lycée de garçons. Reconstitués dans la seconde moitié du XIXe, ils abritent ce lycée jusqu'au début des années 1960 quand il est transféré avenue Clemenceau. Depuis, ils sont utilisés par le CES mixte Université. Quant à l'ancien collège des jésuites il conserve sa vocation hospitalière jusqu'au milieu des années 1960 et ce n'est que très récemment qu'il a renoué avec sa fonction primitive avec l'ouverture, en 2010, du campus de Sciences-Po Paris.